

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2025-02 du 6 mai 2025 sur la répartition définitive de l'enveloppe SU/SMUR 2025

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe régionale SU/SMUR 2024 d'un montant de 351 560 828 €.

Suite aux travaux du Groupe Technique, les services de l'ARS ont fait 3 propositions de scénario pour la répartition des 351 560 828 €.

<u>Proposition n°1</u>	<u>351 560 828</u>
70% Historique	246 092 579
20% Référentiel de moyens	70 312 166
10% Indicateurs Prise En Charge	35 156 083

<u>Proposition n°2</u>	<u>351 560 828</u>
60% Historique	210 936 497
25% Référentiel de moyens	87 890 207
15% Indicateurs Prise En Charge	52 734 124

<u>Proposition n°3</u>	<u>351 560 828</u>
60% Historique	210 936 497
20% Référentiel de moyens	70 312 166
20% Indicateurs Prise En Charge	70 312 165

La proposition n° 1 n'obtient aucune voix.
La proposition n° 2 obtient 2 voix.
La proposition n° 3 obtient 9 voix.
Il y a une abstention.

La proposition n° 3 (60/202/20) est retenue à la majorité des membres présents votants

Le président
Florent CHAMBAZ